

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille quinze,

le 15 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
8 DECEMBRE 2015

DATE d'AFFICHAGE  
18 DECEMBRE 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37  
Présents : 30  
Votants : 36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Alain DANIEL, - Jean-Claude FOUCAUT, - Jean-Marie LABESSE, - Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

**Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT**

**M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN**

**M. Jean-Claude FOUCAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD**

**M. Jean-Marie LABESSE donne pouvoir à Mme Christine RENAULT-TREGOUET**

**Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian DROUAL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°158-2015 – POLE RESSOURCES ET FINANCES – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « ZONE DE CRELER »**

**(411) ET INTEGRATION DE L'ACTIF AU BUDGET PRINCIPAL**

Le Président informe que toutes les opérations afférentes (travaux et cessions) au budget annexe « Zone de Créler » étant terminées, il convient de clôturer ce budget annexe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, à la demande de l'Agent comptable, étant précisé qu'en cas d'extension à prévoir, un nouveau budget annexe serait ouvert pour comptabiliser les futures opérations.

Il est précisé qu'aucune reprise de résultat ne sera à réaliser, suite à la décision prise de verser au budget principal l'excédent de ce budget, en écritures à passer lors de l'exercice 2015.

Au vu des éléments ci-dessus exposés, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CLOTURE** le budget annexe « Zone de Créler » au 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- **AUTORISE** le Président à signer la déclaration de cessation d'assujettissement à la TVA et tous documents constitutifs de la clôture du compte de TVA.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 17/12/2015

Le Président

